



Bordeaux Maritime Sauveteur et Secourisme

27 rue Charlevoix de Villers – 33300 BORDEAUX

<http://www.bm2s.fr>



06 12 75 41 10



bdx2s@hotmail.fr



REGLEMENT DE LA FORMATION

B.N.S.S.A. (Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique)

SSA MN (Surveillance, Sauveteur Aquatique en Milieu Naturel)

Conditions d'admission :

Une évaluation se déroulera lors de la première séance d'entraînement afin de pouvoir déterminer si nous pouvons amener le candidat au niveau requis par le diplôme. A l'issue le candidat est informé du résultat.

Le test consistera à réaliser les épreuves suivantes :

- nager 100 mètres crawl (25m crawl suivi de 2 x 25m au cours desquels une apnée de 15m sera réalisée puis 25 crawl) en moins de 2 min 10 secondes
- nager 200 mètres avec palmes, masque et tuba en moins de 3mn
- remorquer sur 25 mètres un mannequin en moins de 40 secondes

Déroulement de la formation :

- **En piscine :**
 - Les entraînements se déroulent à la piscine de Tissot, tous les jeudis de 20h30 à 22h. Ils visent à améliorer la technique de nage et à préparer les candidats aux apnées, aux exercices de sauvetage et à la nage avec palmes, masque et tuba.
- **En salle :**
 - Formation relative à la réglementation d'une durée de 5 heures
 - Secourisme, PSE1 et/ou PSE2 réparti sur 2 week-end ou 4 jours consécutifs (salle BUSCAILLET 12 rue Charlevoix de Villers 33300 Bordeaux Bacalan)
- **Matériel obligatoire :**
 - Maillot, bonnet de bain, lunettes de natation, palmes, masque, tuba, un short et un tee-shirt pouvant aller dans l'eau.

Interruption de formation ou report de la date de présentation à l'examen :

- **A l'initiative du candidat :**

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au siège social de l'association. Le candidat sera alors remboursé au prorata des mois restant à effectuer déduit des frais de licence fédérale.
- **A l'initiative de l'association :**

En cas d'annulation du stage, les sommes versées seront remboursées aux candidats à l'exception des frais de licence.

En cas de manquement aux principes de bonne conduite pouvant nuire au fonctionnement de la formation et par conséquent à ses camarades, le candidat se verra averti verbalement puis en cas de récidive exclu sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.

L'association se réserve le droit de reporter la présentation du candidat qui n'aura pas suivi l'intégralité de la formation notamment en cas d'absence répétées non motivées ainsi qu'un défaut de travail personnel tout particulièrement à l'égard de la partie théorique (réglementation, secourisme).

Coût de la formation :

- 120€ pour la formation recyclage BNSSA sans la formation secourisme
- 320 € pour la formation BNSSA sans secourisme
- 570 € pour la formation BNSSA + PSE1
- 800 € pour la formation BNSSA + PSE1 + PSE2
- 1000€ pour la formation BNSSA + PSE1 + PSE2 + SSA L ou EI

Pour toute demande particulière veuillez nous consulter



Bordeaux Maritime Sauvetage et Secourisme

27 rue Charlevoix de Villers – 33300 BORDEAUX



<http://www.bm2s.fr>



06 12 75 41 10



bdx2s@hotmail.fr

Ce tarif comprend :

- Les séances pédagogiques en piscine
- Les cours théoriques en salle
- Les frais d'examen
- La documentation
- L'assurance responsabilité civile pendant les cours et examen

Ce tarif ne comprend pas le transport et les frais qui en découlent pour se rendre sur les différents lieux de formation.

PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION :

- 1 photocopie de la carte d'identité (recto verso)
- 1 enveloppe affranchie format A4 portant sur la face avant votre nom et votre adresse
- Veuillez inscrire au dos de l'enveloppes, l'adresse suivante :
BM2S François BOUHIER 21 avenue du professeur FLEMING 33610 CESTAS
- Une demande d'inscription à l'examen BNSSA écrite à la main (modèle ci-joint)
- La fiche de renseignements administratifs (ci-jointe)
- Le bulletin d'inscription à la formation BNSSA dûment complété (ci-joint)
- La fiche d'inscription au BNSSA (annexe 1) avec entête de la préfecture (ci-jointe)
- Le certificat médical (avec entête de la préfecture) dûment complété (ci-joint)
- la photocopie du PSE1 et la formation continue annuelle pour ceux qui en sont détenteurs
- La fiche d'inscription au PSE2 si vous souhaitez le passer
- La fiche d'inscription au PSE1 si vous souhaitez le passer
- La photocopie du BNSSA pour ceux qui le recyclent
- Le règlement des frais d'inscription par chèque libellé à l'ordre de l'association BM2S
(En cas de financement par un organisme tiers, les chèques vous seront rendus dès la réception de la lettre de prise en charge émanant de l'organisme)


ATTENTION !!! Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.



Bordeaux Maritime Sauvetage et Secourisme

27 rue Charlevoix de Villers – 33300 BORDEAUX

<http://www.bm2s.fr>

 06 12 75 41 10

 bdx2s@hotmail.fr



FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom :

Prénoms :

Profession :

Sexe :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Numéro, date et lieu d'obtention du/des diplômes de secourisme :

Association ou organisme ayant préparé le candidat :

Observation divers :

A..... le.....

Signature du candidat




Bordeaux Maritime Sauvetage et Secourisme

27 rue Charlevoix de Villers – 33300 BORDEAUX

<http://www.bm2s.fr>



 06 12 75 41 10



bdx2s@hotmail.fr

Nom expéditeur
Adresse
Tel
Mail

D.D.C.S. Gironde
Service Jeunesse, Sport et vie
Associative
103 bis rue Belleville
33062 Bordeaux cedex

Ville, date...

Objet: Candidature au diplôme du BNSSA

A recopier à la main

Monsieur ...,

Je sollicite de votre bienveillance l'inscription au diplôme du Brevet Nationale de Sécurité et de Sauvetage Aquatique pour une session à venir au courant de l'année (année)

Je vous prie d'agréer, Monsieur ..., l'assurance de ma respectueuse considération.


Nom, prénom
Signature



Bordeaux Maritime Sauvetage et Secourisme

27 rue Charlevoix de Villers – 33300 BORDEAUX

<http://www.bm2s.fr>

 06 12 75 41 10

 bdx2s@hotmail.fr



Bulletin d'inscription au BNSSA

(À nous renvoyer complété)

NOM PRENOM
Adresse
Ville.....Code Postal.....
Date de naissance Lieu
Téléphone Email :@.....

Financement personnel Financement par organisme : lequel.....

Je m'inscris :

- recyclage BNSSA sans la formation secourisme
- formation initial BNSSA sans secourisme
- formation BNSSA + PSE1
- formation BNSSA + PSE1 + PSE2
- formation BNSSA + PSE1 + PSE2 + SSA L ou EI

L'association BM2S, se réserve le droit d'annuler la formation pour une ou plusieurs des raisons suivantes :
Manque d'effectif, force majeure, problèmes techniques entraînant une fermeture des établissements nautiques.
Cette annulation entraînant le remboursement intégral de la formation.

Je soussigné(e) Avoir pris connaissance des conditions d formation, me conformer au règlement intérieur et joins à mon bulletin d'inscription le règlement financier.

A le

Signature du candidat

Dossier à renvoyer à :
BM2S François BOUHIER
21 avenue FLEMING
33610 CESTAS



PREFET DE LA GIRONDE
DR-D-JSCS ALPC
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DÉLÉGUÉE

CERTIFICAT MEDICAL (annexe 2) **(arrêté du 26 juin 1991)**

Rappel de la réglementation : *Un certificat médical établi moins de trois mois avant la date de dépôt de dossier est exigé pour toute personne titulaire d'un brevet national de sécurité et sauvetage aquatique (BNSSA).*

* * *

Je soussigné, M....., docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour M..... et avoir constaté qu'..... ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

- Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie
- il présente, en particulier :
 - une aptitude normale à l'effort,
 - une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres,
 - une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

A, le

signature et cachet du médecin obligatoires